

# COMPTE-RENDU

## COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2025

*L'an deux-mille-vingt-cinq, le 15 décembre à 9h30, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant la convocation du 8 décembre 2025 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL.*

### ***NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19***

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de **10** délégués est atteint  
Dont au moins **7** physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.

**Présent(es) titulaire(s) votant(es) (9) :** *Pierre RAVIOL (président) (11 voix), Evelyne GALINIER (12 voix), Gilles DONADA (12 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Eric BERRUS (12 voix), Régis VIANET (12 voix), Juan MARTINEZ (12 voix), Françoise FAVIER (11 voix), Jacky PASCAL (12 voix).*

**Présent(es) suppléant(es) votant(es) (1) :** *Jacques AUFRERE (11 voix).*

**Absent(es) excusé(es) donnant pouvoir (5) :** *Lucien LIMOUSIN (22 voix) à Eric BERRUS, Marie-Pierre CALLET (22 voix) à Pierre RAVIOL, Amapola VENTRON (22 voix) à Evelyne GALINIER, Robert CRAUSTE (12 voix) à Gilles DUMAS, Thierry FELINE (12 voix) à Régis VIANET.*

**Présent(es) suppléant(es) non votant(es) (0)**

**Absent(es) excusé(es) (4) :** *Mandy GRAILLON, Didier REAULT, Jean-Paul GERAUD, Serge GILLI.*

***PRESENTS : 9 titulaires + 1 suppléant***

***POUVOIRS : 5 délégués***

***TOTAL : 15 VOTANTS SOIT 207 VOIX***

**Membres de l'administration :** M. MALLET Thibaut, directeur général des services - Mme CASTEL Elodie, chef du service administratif et financier , Madame MARRE-CAST Laura, responsable de communication.

***Madame Evelyne GALINIER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité***

N°	OBJET	ADOpte
2025_46	<p style="text-align: center;"><b><u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u></b></p> <p>Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 octobre 2025</p>	<i>Oui à l'unanimité</i>
2025_47	<p style="text-align: center;"><b><u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u></b></p> <p>Compte rendu des décisions du président</p>	<i>Pas de vote</i>
2025_48	<p style="text-align: center;"><b><u>FONCTION PUBLIQUE</u></b></p> <p>Convention d'adhésion à l'offre de service du Pôle Santé : médecine préventive &amp; prévention et sécurité au travail auprès du centre de gestion des Bouches-du-Rhône (CDG13)</p>	<i>Oui à l'unanimité</i>
2025_49	<p style="text-align: center;"><b><u>FONCTION PUBLIQUE</u></b></p> <p>Convention d'adhésion à la médiation auprès du centre de gestion des Bouches-du-Rhône (CDG13)</p>	<i>Oui à l'unanimité</i>
2025_50	<p style="text-align: center;"><b><u>FONCTION PUBLIQUE</u></b></p> <p>Mise à jour du tableau des effectifs Fermeture et création de postes</p>	<i>Oui à l'unanimité</i>
2025_51	<p style="text-align: center;"><b><u>FINANCES LOCALES</u></b></p> <p>Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026</p>	<i>Oui à l'unanimité</i>
2025_52	<p style="text-align: center;"><b><u>PLAN RHONE (CPIER 2015-2020)</u></b></p> <p>Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées Travaux de sécurisation des digues du Vigueirat et de rehausse des berges du tronc commun en traversée de Fourchon Protocole amiable – Mas de M. Oliviero et Mme Boivin</p>	<i>Oui à l'unanimité</i>
2025_53	<p style="text-align: center;"><b><u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u></b></p> <p>Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) Demande de financement</p>	<i>Oui à l'unanimité</i>
2025_54	<p style="text-align: center;"><b><u>LITTORAL</u></b></p> <p>Création d'un Fonds Erosion Côtière (FEC) abondé à la hauteur des besoins financiers des communes engagées dans des stratégies d'adaptation de leur territoire</p>	<i>Oui à l'unanimité</i>
2025_55	<p style="text-align: center;"><b><u>EXPLOITATION</u></b></p> <p>Prise d'eau des Italiens (canal de Nourrigquier) Approbation des documents : 1. Protocole d'accord transactionnel (SYMADREM / ASA de Nourrigquier / NGE-GC) 2. Convention de gestion (SYMADREM / ASA de Nourrigquier)</p>	<i>Oui à l'unanimité</i>

N°	OBJET	
2025_56	<p style="text-align: center;"><b>GEMAPI</b></p> <p>Approbation d'une convention de partenariat pour le ressuage des inondations en Camargue Gardoise</p>	<u>Oui à l'unanimité</u>
2025_57	<p style="text-align: center;"><b>GEMAPI</b></p> <p>Approbation d'une convention de partenariat pour le ressuage des inondations en Camargue insulaire et pour l'apport d'eau douce dans le système Vaccarès</p>	<u>Oui à l'unanimité</u>
2025_58	<p style="text-align: center;"><b>GEMAPI</b></p> <p>Contournement autoroutier d'Arles Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique Avis du SYMADREM</p>	<u>Oui à l'unanimité</u>
QUESTIONS DIVERSES		

#### **Délibération n° 2025\_46 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 octobre 2025**

*Le procès-verbal du précédent comité syndical doit être approuvé par la mise au vote.*

*Le Président met au vote.*

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **Délibération n°2025\_47 : Compte rendu des décisions du président**

##### Décision 2025\_34 :

Le CPIE a sollicité la participation du SYMADREM à la 9<sup>e</sup> édition du festival « Dans les bras du Rhône ». À cette occasion, le CPIE a demandé le prêt gratuit de l'exposition « Quand le Rhône déborde », qui a été présentée au mois d'octobre. Cette initiative contribue à valoriser nos projets et nos missions auprès du grand public.

##### Décision 2025\_35 :

Le contrat de location du DACIA DUSTER souscrit pour une durée de 60 mois est arrivé à son terme. Afin de maintenir un véhicule SUV tout terrain dans le parc du SYMADREM, nous avons décidé de procéder à son rachat auprès de la société Arval Service, pour un montant de 14 090 € TTC. Cette décision a été annulée par la décision n°2025\_42.

##### Décision 2025\_36 :

Conformément aux statuts du SYMADREM, il est nécessaire de proposer une formation destinée aux gardes-digues ainsi qu'aux agents d'encadrement qui le souhaitent sur les droits et devoirs du Garde Particulier. Cette formation est notamment nécessaire pour valider un module relatif à la police de

conservation du domaine public routier. Elle s'est déroulée sur 2 jours au siège pour un coût de 1 350 € TTC.

Décision 2025\_37 :

Il a été nécessaire d'ajuster la ventilation comptable des crédits ouverts en 2025 relatifs à l'AP/CP du ressuyage Pertuis de la Fourcade, en répartissant 6 000 € supplémentaires sur les dossiers réglementaires Pertuis de la Fourcade et en diminuant d'autant la ligne travaux. Cette opération permet de régler les dépenses engagées et représente 0,56 % du montant de l'autorisation de fongibilité des crédits.

Décision 2025\_38 :

Il s'agit également d'un transfert de crédits entre chapitres au sein de la section investissement. Cette opération concerne le programme Beaucaire-Fourques, émis en 2016, afin d'ajuster la ventilation comptable des crédits ouverts en 2025 et permettre la régularisation liée au certificat administratif.

Décision 2025\_39 :

Le SYMADREM a la possibilité d'accueillir un stagiaire de classe de 1<sup>ère</sup> professionnelle « gestion des milieux naturels et faune ». Cette période de stage a permis à Léa Martin, d'acquérir des compétences en organisation, en veille environnementale, en travaux de génie écologique, ainsi qu'en utilisation courante des matières et équipements. Le stage s'est déroulé du 27 octobre au 14 novembre.

Décision 2025\_40 :

Il a été nécessaire d'équiper les gardes-digues de véhicules adaptés, leur permettant d'accéder à la crête de digue par tout type de chemin et d'y circuler en toute sécurité. A l'issue de l'analyse des candidatures, il a été proposé de retenir l'offre des Grands garages de Camargue, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse. Le montant de cette offre s'élève à 69 538,50 € HT pour l'achat de deux véhicules.

Décision 2025\_41 :

Il s'agit d'accueillir à nouveau un stagiaire, cette fois pour une durée d'une semaine. Il est en classe de 1<sup>ère</sup> Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant. Ce stage ne prévoit pas de rémunération.

Décision 2025\_42 :

Enfin, concernant l'acquisition du DUSTER prévue par la décision 2025\_35, le véhicule a été déclaré défectueux en raison d'un dysfonctionnement du pulseur d'air. La société Arval, propriétaire du véhicule, n'a pas donné son accord pour effectuer les réparations nécessaires avant le transfert de propriété, il convient donc d'annuler l'achat du véhicule.

**Délibération 2025\_48 : Convention d'adhésion à l'offre de service du Pôle Santé : médecine préventive & prévention et sécurité au travail auprès du centre de gestion des Bouches-du-Rhône (CDG13)**

La présente délibération a pour objet l'approbation de la convention d'adhésion du SYMADREM à l'offre de service du CDG13 – Pôle Santé, afin de répondre à nos obligations d'employeur en matière de santé et sécurité au travail.

Cette convention couvre la médecine préventive (suivi médical obligatoire des agents), la prévention et sécurité : actions de prévention et inspections par l'ACFI et le soutien psychologique.

Son coût est de 80 € par agent et par an.

La convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

*Le Président met au vote.*

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

**Délibération 2025\_49 : Convention d'adhésion à la médiation auprès du centre de gestion des Bouches-du-Rhône (CDG13)**

La présente délibération a pour objet de renouveler la convention d'adhésion à la médiation auprès du CDG13. Ce dispositif permet de recourir à la médiation pour résoudre certains litiges entre agents territoriaux et leur employeur, conformément à la liste prévue par la réglementation. Le SYMADREM avait déjà adhéré à ce service lors d'une précédente délibération, mais la convention arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Le CDG13 propose aujourd'hui un renouvellement jusqu'au 31 décembre 2028.

*Le Président met au vote.*

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

**Délibération 2025\_50 : Mise à jour du tableau des effectifs – Fermeture et ouverture de poste**

La présente délibération a pour objet une mise à jour du tableau des effectifs afin d'adapter notre organisation aux évolutions récentes.

Cette réorganisation concerne la filière administrative : suppression de postes vacants et ajustements liés aux titularisations et avancements.

Pour la filière technique : suppression de postes devenus vacants ou liés à des départs à la retraite, en cohérence avec la réorganisation des services et les travaux de confortement des digues.

Enfin, il convient de créer deux postes de techniciens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour renforcer les services entretien/surveillance et exploitation/sûreté, afin de répondre aux besoins techniques croissants et assurer la maintenance des outils de suivi.

Globalement, nous restons sur un effectif de 27 personnes depuis 2015. La création des deux postes de techniciens est compensée par le non-remplacement d'un garde digues à la retraite fin 2025 par le départ à la retraite de notre responsable des marchés publics en 2026, qui ne sera pas remplacée. Ces deux agents non remplacés et la création de deux postes de techniciens ont nécessité une réorganisation des services qui a fait l'objet d'une concertation pendant toute cette année 2025. Cette réorganisation permettra de mieux répondre à nos obligations réglementaires en matière de sûreté hydraulique tout en maîtrisant la masse salariale.

*Le Président met au vote.*

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

**Délibération 2025\_51 : Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026**

La présente délibération a pour objet d'autoriser l'engagement et la liquidation des dépenses en investissement avant le vote du budget 2026. Ces dépenses sont autorisées à hauteur du quart des crédits ouverts le budget précédent soit **253 499,33 €**.

*Le Président met au vote.*

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

**Délibération 2025\_52 : Travaux de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon / Arles et mesures associées - Travaux de sécurisation des digues du Vigueirat et de rehausse des berges du tronc commun en traversée de Fourchon- Protocole amiable – Mas de M. Oliviero et Mme Boivin**

Dans le cadre des travaux de confortement des digues urbaines du Vigueirat, le SYMADREM a réalisé des terrassements en bordure immédiate d'un mas situé à proximité des digues. Pour prévenir tout litige, un état initial du bâtiment (extérieur et intérieur) a été établi avant travaux, celui-ci présentant déjà des dégradations.

Le 20 février 2023, l'expert désigné par le Tribunal administratif a relevé une forte humidité sous l'escalier du mas, affectant des murs en pierre de Fontvieille. L'expert attribue ce désordre aux travaux du SYMADREM.

L'expert a chiffré les travaux de remise en état à **22 831,60 € TTC**.

Le SYMADREM conteste sa responsabilité dans ce désordre.

Néanmoins, afin d'éviter tout risque contentieux, un protocole amiable est proposé en versant une somme de 17 900 €, correspondant au prix évalué par une entreprise de travaux et permettant de réparer les désordres constatés par l'expert.

*Le Président met au vote.*

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

**Délibération 2025\_53 : Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône aval - (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) - Demande de financement**

L'opération concerne la partie aval du Grand Rhône. Elle vise à rehausser les digues à la cote millénale et à créer deux tronçons résistants à la surverse. Il est également prévu de prolonger la piste cyclable en aval de l'estacade de l'esquineau jusqu'à la palissade.

Le montant des travaux imputables aux travaux côté Salin de Giraud est de 28,7 millions d'euros HT, financé à 40 % par l'Etat, 30 % par la région, 25 % par le département et 5 % par l'ACCM

Le montant des travaux imputables aux travaux côté Port-Saint-Louis-du-Rhône est de 14,3 millions d'euros HT, financé à 40 % par l'Etat, 30 % par la région et 30 % par AMP.

Les travaux concernant la piste cyclable s'élèvent à 2,025 millions, finançables en partie par le département. D'autres financeurs sont recherchés.

*Le Président met au vote.*

*M. VIANET demande si le dossier avec les Salins du Midi avance.*

*M.RAVIOL précise que le Symadrem a proposé des solutions. Elles sont en cours de réflexion. Le dialogue est régulier avec les Salins du Midi.*

*Mme GALINIER demande quelle est la nature du partenariat avec KMONE.*

*M.RAVIOL précise qu'il s'agit d'un partenariat commercial.*

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

**Délibération 2025\_54 : Crédit d'un Fonds Erosion Côtière (FEC) abondé à la hauteur des besoins financiers des communes engagées dans des stratégies d'adaptation de leur territoire**

Depuis 2021, le SYMADREM déploie une stratégie sur les 100 km du littoral camarguais pour anticiper les risques liés à l'érosion et à la submersion marine à l'horizon 100 ans. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique nationale : l'Association des Élus Littoraux, le Comité National du Trait de Côte et plusieurs parlementaires défendent la création d'un Fonds d'Érosion Côtière. Ce fonds permettrait de financer les projets d'adaptation des territoires littoraux, aujourd'hui freinés par un manque de moyens. Il pourrait être alimenté par une taxe additionnelle sur les droits de mutation, une contribution des plateformes de locations touristiques et une part de la taxe sur les éoliennes en mer. Ce dispositif est actuellement débattu dans le cadre du projet de loi de finances 2026.

Par cette délibération, nous demandons au Gouvernement et au Parlement la création de ce fonds national et son abondement à la hauteur des besoins des collectivités concernées.

*M. VIANET intervient pour rappeler la mobilisation de M. CRAUSTE sur ce dossier.*

*La réflexion sur ce projet et ces modalités de financement sont indispensables pour les communes du littoral. Il est demandé aux communes et aux communautés de commune de délibérer sur ce point, pour appuyer la demande des communes littorales.*

*Mme FAVIER aimerait que la cartographie soit transmise à la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.*

*Le Président met au vote.*

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

**Délibération 2025\_55 : Prise d'eau des Italiens (canal du Nourriguier)- Approbation des documents :- Protocole d'accord transactionnel (SYMADREM / ASA de Nourriguier / NGE-GC)- Convention de gestion (SYMADREM / ASA de Nourriguier)**

Le SYMADREM a été chargé de mener des travaux dans le cadre de l'opération de renforcement de la digue du Rhône entre Beaucaire et Fourques, incluant le renforcement des digues du musoir, de l'embouquement, des Italiens et rehaussement de la prise d'eau du canal des Italiens (ou canal de Nourriguier).

Des problèmes sur les deux vannes ont été observés et nécessitent des travaux de reprise consistant à recréer quatre vannes à la place de deux vannes

Un protocole d'accord transactionnel est proposé entre l'ASA du Nourriguier qui manipule les vannes, l'entreprise NGE-GC, le maître d'œuvre SAFEGE-SUEZ et le SYMADREM afin de déterminer les modalités de reprise de ces vannes. Il est prévu un financement croisé de l'entreprise NGE, de l'ASA et du SYMADREM. SUEZ Environnement prend à sa charge la maîtrise d'œuvre.

*M. VIANET précise que cet ouvrage est important pour l'ensemble de la Camargue Gardoise.*

*Le Président met au vote.*

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

**Délibération 2025\_56 : Approbation d'une convention de partenariat pour le ressuyage des inondations en Camargue Gardoise**

La convention présentée formalise la coopération entre plusieurs acteurs pour la gestion du ressuyage des inondations en Camargue Gardoise. Douze acteurs sont signataires : le SYMADREM, l'Union d'ASA, le syndicat de la Camargue Gardoise, la CCPC et 8 ASA de la Camargue Gardoise.

Elle liste les ouvrages concernés et précise le gestionnaire de chaque ouvrage en fixant les missions et obligations de chaque partie pour 3 périodes considérées. Le SYMADREM s'engage également dans la convention à provisionner annuellement dans son budget un montant de 60 000 € destiné à participer aux dépenses d'électricité incombant aux ASA pendant la période rouge.

Il est demandé au comité syndical d'approuver la convention.

*M. VIANET demande qui gère le schéma. Il lui est répondu que c'est l'union d'ASA.*

*Mme FAVIER souhaiterait qu'il y ait une préconisation de la gestion du Pertuis de la Fourcade. Il lui est précisé que le suivi se fait par le SYMADREM et que la gestion est désormais encadrée par un arrêté préfectoral. La ville des Saintes-Maries-de-la-Mer est associée également sur ce dossier. Pour le pertuis de la Comtesse, le dossier va être mis à l'étude précise M. RAVIOL.*

*Mme GALINIER revient sur le risque de l'utilisation des provisions mises en place dans ce cadre et sur l'éventualité que ces dernières soient utilisées pour un autre territoire. Elle souhaite s'assurer que cette provision sera bien disponible pour la Camargue Gardoise en cas de nécessité.*

*M. MALLET précise que ces provisions peuvent être utilisées pour l'ensemble du grand delta et pas exclusivement la Camargue Gardoise et que si le montant des provisions est dépassé, une délibération serait nécessaire pour augmenter le montant provisoire.*

*Le Président met au vote.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Délibération 2025\_57 : Approbation d'une convention de partenariat pour le ressuyage des inondations en Camargue insulaire et pour l'apport d'eau douce dans le système Vaccarès**

La présente délibération a pour objet l'approbation d'une convention de partenariat pour le ressuyage des inondations en Camargue insulaire. Celle-ci a pour objet de préciser les travaux à réaliser pour améliorer le ressuyage de la Camargue insulaire en cas d'inondation et accroître les apports d'eau douce dans le système Vaccarès hors période d'inondations. Elle définit également le cadre d'exploitation des ouvrages et la répartition des tâches entre les différents gestionnaires.

Cette convention traduit l'implication croissante du SYMADREM dans la gestion des milieux aquatiques. Les signataires sont le SYMADREM, La Réserve Nationale de Camargue, L'ASCO Camargue Corrèze Major, l'ASCO des égouts de Roquemaure, la commune des Saintes-Maries de la Mer, le Conservatoire du Littoral et le Département des Bouches du Rhône.

Elle est essentielle pour le plan de Sauvegarde du Vaccarès piloté par la Réserve. Elle est également essentielle pour le bon fonctionnement de la passe à poissons et de la passe à anguilles, dont les travaux vont débuter en mars prochain avec la réhabilitation du pertuis de la Fourcade.

Cette convention préfigure sans doute l'établissement d'un règlement d'eau autour du système Vaccarès

*Le Président met au vote.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Délibération 2025\_58 : Contournement autoroutier d'Arles- Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique- Avis du SYMADREM**

L'enquête publique sur le projet de contournement autoroutier d'Arles s'appuie sur le PPRI et les études menées par le SYMADREM notamment sur une hypothèse de non-rupture de digue.

Il convient de rappeler à l'Etat que la portion actuelle de l'autoroute présente une altimétrie sensiblement plus basse que le projet de contournement autoroutier et que le confortement des digues du Petit Rhône jusqu'à l'A54 ne permettra pas de mettre hors d'eau l'autoroute actuelle pour la crue de référence.

Il est proposé d'émettre un avis favorable sur ce projet tout en rappelant la nécessité de poursuivre la sécurisation des digues jusqu'à Albaron pour mettre hors d'eau l'ensemble du tronçon actuel pour la crue de référence.

*Le Président met au vote.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*M. MARTINEZ demande l'état d'avancée du dossier du Petit-Rhône.*

*Le SYMADREM a déposé le dossier modifié conformément à la demande de l'Etat dans les délais impartis. L'addendum a été phasé en trois tranches et suit les travaux prévus initialement.*

*Pour le département du Gard ce qui est important c'est le phasage entre Sylvéréal et Saint-Gilles. Il a été rappelé que les digues étaient fragiles sur cette partie, car les constructions datent de Napoléon III.*

*M. MALLET précise que L'Etat doit répondre dans le courant de la semaine prochaine.*

*Dès réponse de L'Etat, le SYMADREM informera l'ensemble des élus de l'avancée du dossier.*

*M. RAVIOL précise que pour le département du Gard les travaux initiaux doivent être poursuivis jusqu'à la fin par nécessité de protection.*

*Pour le département du Gard, si nous sortons du Plan-Rhône et passons par un PAPI, le coût de la participation des EPCI s'élèverait à 13 millions d'euros, ce qui est irréalisable pour les communes gardoises.*

*M. VIANET s'interroge sur le fait de savoir si l'étude de flash de l'Etat est toujours utilisée en appui technique à la validation ou non de ce projet.*

*M. MALLET lui répond par l'affirmative.*

Le prochain comité aura lieu le vendredi 6 février 2026 à 9h30.

*La séance est levée à 10H45..*

**Signature de la secrétaire de séance**

Evelyne GALINIER



**Signature du président**

Pierre RAVIOL

